

25 février 2008

NOTES SUR LA TONALITÉ DES SUBSTANTIFS DU MYEN'ADYUMBA (B11d)

Jean Paul Rékanga
(GRELACO-UOB)
(Section de description des langues gabonaises)
rekangajealp@yahoo.fr

(Nouvelle version revue et corrigée)

Il y a quelques jours, j'ai retrouvé dans ma documentation un corpus d'une cinquantaine de substantifs appartenant au lexique du myèn'adyumba (B11d). Ces données avaient été récoltées auprès d'un locuteur de ce dialecte myènè, monsieur Alevina Chavillot, il y a bientôt dix ans.

Aujourd'hui, à cause ou grâce aux nouvelles connaissances que nous avons sur les systèmes tonals des langues bantoues du Gabon (Rékanga non-publié), je voudrais esquisser une première description de la tonalité des substantifs du myèn'adyumba, à travers le corpus de substantifs, cité précédemment.

1. Le dialecte des Adyumba connaît l'opposition *déterminé/indéterminé* dans les substantifs, laquelle est rendue par la présence opposée à l'absence d'un augment tonal dans la structure des substantifs. L'analyse tonale est modulaire, lexique et intonation.

2. Les thèmes substantivaux dissyllabiques du myèn'adyumba se repartissent en quatre schèmes tonals:

a. /HH/

exemples:

+nómé « homme, époux » cl1,2

+rémá « coeur » cl3,4

+vúvá « genou » cl5,6

+báNdá « peau » cl7,8

+tónó « poitrine » cl9,10

b. /HH(b)/

exemples:

+áNtó` « femme, épouse » cl1,2

+nyámbyé` « Dieu » cl6 déclassée

c. /BB/

exemples:

+sàkà « esclave » cl1,2

+mènò « doigt » cl3,4

+pùNgà « vent » cl3+9, 4+10

+wùmù « ventre » cl5,6

+ŋàNgò « remède, médicament » cl9,10

d. /BH/

exemples:

+yàNgá « guérisseur, médecin » cl1,2

+kòNgó « dos » cl3,4

+nyòyí « voix » cl5,6

+síná « sang » cl9,10

+yòló « pied » cl14,6

+wèyá « épaule » cl14,10bis

Par rapport aux trois autres schèmes, le schème tonal //HH(b)/ est marqué car il est le seul à posséder un ton flottant.

3. Le préfixe substantival a le ton lexical bas fixe et les formes suivantes:

- cl1 ò+mò+
- 2 à+wà+
- 3 ò+mò+
- 4 ì+mì+
- 5 ì+nì+
- 6 à+mà+
- 7 è+zè+
- 8 ì+yì+
- 9 (ì+) Ñ+
- 10 ì+Ñ+
- 10b (ì+) ði+
- 14 ò+wò+

4. L'augment est tonal et haut flottant ((+) ´+). Dans le présent corpus, il est dérivé après le préfixe vocalique dans un seul exemple, à savoir, le substantif signifiant « femme, épouse » dont le thème a le schème tonal marqué /HHb/. Partout ailleurs, il est dérivé après le préfixe CV ou N.

5. Les règles tonales suivantes suffisent à expliquer la tonalité des substantifs du présent corpus:

5.1. Règles des tons lexicaux

5.1.1. Association des tons lexicaux fixes

[nome] « homme, époux » cl1,2

H H
(forme sous-jacente)

[nome]
| |
H H
(association des tons lexicaux hauts fixes)

**

[anto] « femme, épouse » cl1,2

H H

(forme sous-jacente intermédiaire)

[anto]

| |

H H b

(association des tons lexicaux hauts fixes)

**

[ɲaŋgo] « remède, médicament » cl9,10

B B

(forme sous-jacente intermédiaire)

[ɲaŋgo]

| |

B B

(association des tons lexicaux bas fixes)

**

[ɣolo] « pied » cl14,6

B H

(forme sous-jacente)

[ɣolo]

| |

B H

(association des tons lexicaux bas et haut fixes)

5.1.2. Association des tons lexicaux flottants

a) association régressive

[anto] « femme, épouse » cl1,2

∨

H b

(application du principe du contour obligatoire)

[anto]


∨

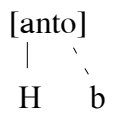
H b

(association régressive du /b/ plus création d'un contour tonal /HB/)

(cf. [ðŋwántô] « une femme, une épouse » cl1)

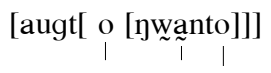
**

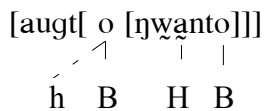
[anto] « femme, épouse » cl1,2

 H b
 (application du principe du contour obligatoire)

[anto]

 H b
 (association régressive du /b/ plus désassociation du /H/)
 (cf. [ónwǎntò] « la femme, l'épouse » cl1)

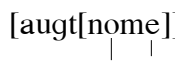
Les deux dérivations ci-dessus montrent que le résultat de l'association régressive du ton lexical bas flottant peut être soit la création d'un contour tonal /HB/ avec le ton lexical haut fixe branchant du thème substantival, soit la désassociation de ce ton lexical haut fixe branchant de sa seconde unité porteuse.

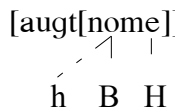
b) association progressive

[augt[o [ɲwǎnto]]]

 h B H B
 (forme sous-jacente intermédiaire)


[augt[o [ɲwǎnto]]]

 h B H B
 (association progressive du /h/ plus création d'un contour tonal /HB/)
 (autres règles)
 (cf. [ónwǎntò] « la femme, l'épouse » cl1)

**

[augt[nome]]

 h B H
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[augt[nome]]

 h B H
 (association progressive du /h/ plus création d'un contour tonal /HB/)
 (autres règles)
 (cf. [ònôm^hè] « l'homme, l'époux » cl1)

**

[augt[ɲaŋgo]]

 h B
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[augt[ɲaŋgo]]

h B

(association progressive du /h/ plus désassociation du /B/)

(autres règles)

(cf. [ɲáŋgò] « le remède, le médicament » cl9)

Au regard des dérivations présentées ci-dessus, on conclut que l'association du ton lexical haut flottant de l'augment aboutit à la création d'un contour tonal /HB/ avec le ton lexical bas fixe radical du thème, si ce dernier ton est non branchant, donc suivi d'un ton opposé. Par contre, lorsque le ton lexical bas fixe du thème est branchant, le résultat de l'association du ton lexical haut flottant de l'augment est la désassociation.

5.1.3. Effacement du ton flottant préfixal

[ɲo [anto]]

| |

B H B

(forme sous-jacente intermédiaire)

[ɲw[anto]]

| |

b H B

(sémivocalisation du /o/ plus flottement du /B/ préfixal)

[ɲw[anto]]

| |

Ⓟ H B

(effacement du /b/ préfixal)

(autres règles)

(cf. [óŋwántò] « la femme, l'épouse » cl1)

**

[wo[ɣolo]]

∨

B B

(forme sous-jacente intermédiaire)

[Ⓟwo[ɣolo]]

∨

b B

(effacement du PN plus flottement du /B/ préfixal)

[ɣolo]

∨

Ⓟ B

(effacement du /b/ préfixal)

(autres règles)

(cf. [òɣólò] « le pied » cl14)

On peut remarquer ici que le ton du préfixe substantival est systématiquement effacé, après la perte de son unité porteuse de tons.

**

5.1.4. Propagation tonale

[augt [o[ηw̃anto]]]
 / \ | |
 H B H B
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[augt [o[ηw̃anto]]]
 / \ | |
 H B H B
 (propagation du /B/ plus création d'un contour tonal /BH/ plus désassociation)
 (autres règles)
 (cf. [ónw̃ántò] « la femme, l'épouse » cl1)

Assurément, en contexte d'isolation ou de fin de phrase, le préfixe substantival ne peut porter de tons complexes.

5.2. Règles relatif au ton intonatif bas

5.2.1. Insertion du ton intonatif bas

a) dans le domaine du thème

[nome] « homme, époux » cl1,2
 / \
 H
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[nome]
 / \
 °b H
 (insertion du ton intonatif /°b/ à la frontière gauche du thème)

**

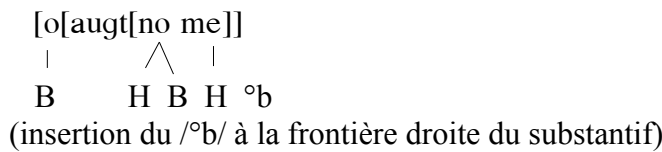
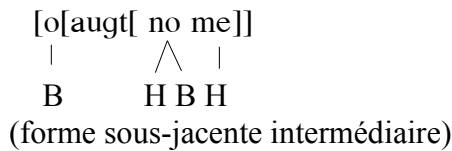
[yo lo] « pied » cl14,6
 | |
 B H
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[yo lo]
 | |
 B H °b
 (insertion du ton intonatif /°b/ à la frontière droite du thème)

Ainsi que le montrent les deux exemples ci-dessus, le ton intonatif bas s'insère à la frontière gauche ou droite du thème verbal ou non-verbal qui correspond en prosodie au mot phonologique mineur

dans les langues bantoues du Gabon (Rékanga non-publié). Les tons intonatifs (marqués par des lettres alphabétique en minuscule précédées d'un rond) dénotent de l'interférence de l'intonation sur les tons lexicaux. Ils permettent d'expliquer certaines modifications tonales qui touchent à la structure tonale des thèmes verbaux ou non-verbaux et des mots morphologiques que les tons lexicaux fixes ou flottants ne peuvent pas expliciter.

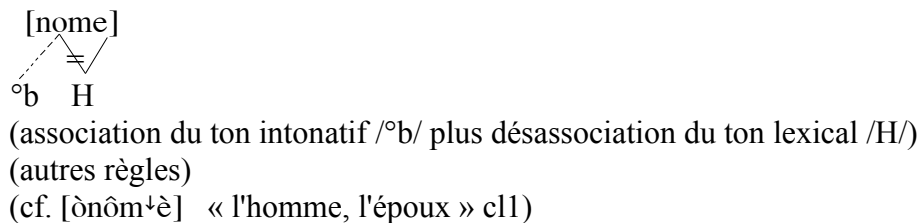
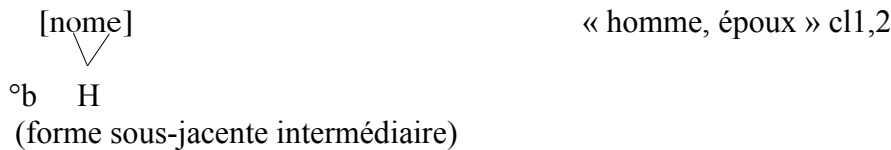
b) dans le domaine du mot morphologique



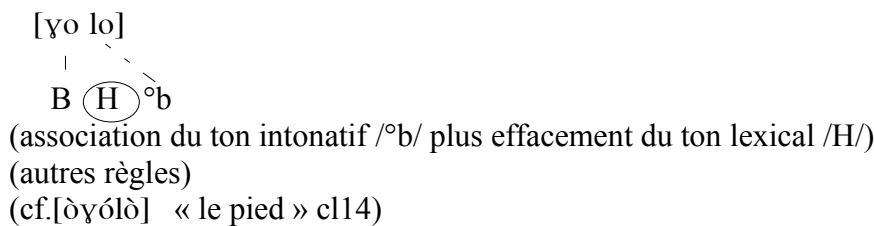
Dans le domaine du mot morphologique qui correspond en prosodie au mot phonologique majeur dans les langues bantoues du Gabon, l'insertion du ton intonatif bas se fait ici à la frontière droite..

**

5.2.2. association du ton intonatif bas



**



**

[o[auɡt[no me]]
 | ^ |
 B H B H °b
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[o[auɡt[no me]]
 | ^ | \
 B H B H °b
 (association du ton intonatif /°b/ plus effacement du ton lexical /H/)
 (autres règles)
 (cf. [ðnôm[↓]è] « l'homme, l'époux » c11)

Les trois dérivations ci-dessus permettent de constater que l'application de la règle d'association du ton intonatif bas conduit systématiquement à l'effacement du ton lexical haut fixe.

5.3. Principe du contour obligatoire (PCO)

[nome] « homme,époux » c11,2
 | |
 H H
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[nome]
 ^
 H
 (application du principe du contour obligatoire)

**

[anto] « femme, épouse » c11,2
 | |
 H H b
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[anto]
 ^
 H b
 (application du principe du contour obligatoire)

**

[ŋaŋɡo] « remède, médicament » c19,10
 | |
 B B
 (forme sous-jacente intermédiaire)

[ŋaŋɡo]
 ^
 B
 (application du principe du contour obligatoire)

**

[ɥolo] « pied » cl14
 | |
 B B
(forme sous-jacente intermédiaire)

[ɥolo]
 ∨
 B
(application du principe du contour obligatoire)

**

[o[auɡt[nome]]
 | ∧ |
 B HB B
(forme sous-jacente intermédiaire)

[o[auɡt[nome]]
 | ∧
 B HB
(application du principe du contour obligatoire)

Comme on peut le voir dans les dérivations présentées ici, l'application du principe du contour obligatoire a pour résultat de ramener une séquence de tons fixes identiques à un seul ton fixe.

Référence

Rékanga.J.P.2007. *Essai de grammaire myènè-nkomi. Volume 1: Phonologie.* Non-publié.

Rékanga.J.P.2007. *Éléments de tonologie des langues bantoues du Gabon.* Nouvelle version. Non-publié.